

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

31 - Haute-Garonne

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers**

• en exercice	11
• présents	10
• votants	10
• absents	1
• exclus	0

De la commune BARBAZAN

Séance du 01 février 2019 à 18 heures 00

**Date de convocation :**

18 janvier 2019

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

**Date d'affichage :**

21 janvier 2019

**Objet**

Epareuse  
Débroussailleuse-  
Demandes de  
subventions

Mme STRADERE Michèle

**Étaient présents :**

Mmes ARIES Fabienne, BOLEA Maryse, NOE Liliane, STRADERE Michèle, VEYRIES Nadine  
Ms DELORT Thierry, MAURETTE Bernard, SALES André, SIBRA Gérard, VALLE Anthony  
Absent : Roger BRUNA

**Secrétaire de séance :**

M. MAURETTE Bernard

Madame le Maire informe sur la nécessité d'acquérir une épareuse débroussailleuse.

2 devis sont proposés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

- retenir le devis de l'entreprise GARROS, pour un montant de 10 490€ HT, soit 12 588€ TTC
- de demander des subventions auprès du Conseil Départemental à hauteur de 40%, soit 4196€ HT / 5035.20€ TTC, auprès de la Région à hauteur de 40%, soit 4196€ HT / 5035.20€ TTC, et arrête le plan de financement comme suit :

Dépenses : 10490€ HT / 12588€ TTC

Recettes :

- Conseil Départemental : 4196€ HT soit 5035.20€ TTC (40%)
  - Région : 4196€ HT soit 5035.20€ TTC (40%)
  - Autofinancement : 2098€ HT soit 2517.60€ TTC (20%)
- et s'engage à effectuer l'achat l'année de programmation.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-préfecture le .  
Publié ou notifié le .

Fait à BARBAZAN, le 01 mars 2019

Le Maire

